

Edition spéciale Pandémie

« Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre engagement ! C'est unis que nous avons à affronter cette crise, et c'est unis que nous pourrons la surmonter. »

Christophe SIMON
Directeur Général



Retour sur les actions menées

Plus de repas pour les plus fragiles...

Dès le début du mois de mars, le SIVU met en place une cellule de crise avec au moins une réunion quotidienne. L'objectif est d'adapter en permanence l'offre de production et de livraison aux besoins des villes et des associations.

Ainsi, la production passe en mono portions pour répondre à la demande portant essentiellement sur des adultes et des nouveaux sites moins équipés. Un menu simplifié sur une semaine, avec une variante sans viande, est imaginé. Une organisation du travail avec des équipes resserrées et des roulements sont instaurés pour diminuer le

nombre de personnes sur site, favoriser le télétravail, soulager les présents et permettre un maximum de confinement. La mobilisation le lundi de Pâques (13/04) et sa compensation par la journée de solidarité sont établies pour ne pas arrêter les livraisons.... Le dialogue social est maintenu grâce à des contacts hebdomadaires entre la Direction, les Ressources Humaines et les Représentants du Personnel.

Une collaboration avec d'autres cuisines centrales de la Métropole est mise en place, soit pour soulager la production du SIVU, soit pour aider les collègues

(masques ; barquettes ; denrées).

Des mesures sanitaires exceptionnelles, au-delà des gestes barrières, sont établies : parcours marqué au sol d'accès au self; distribution des couverts et pain; gel hydroalcoolique aux entrées et sorties; on ne déclare plus les repas sur la badgeuse; masques pour les extérieurs; mise à distance d'agents « à risque » (validation par la médecine de prévention) et d'agents en situation particulière (aidant familial...); contacts quotidiens avec les plus vulnérables...

**Pour se protéger et protéger les autres :
Respectons les gestes
«barrière»**



Se laver les mains



Tousser/éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Respecter la distance d'au moins 1m50

Ils assurent chaque jour leur mission de service public.

Qu'ils soient sur le terrain ou en télétravail... Les agents restent mobilisés au service des usagers les plus fragiles. Ils continuent à fabriquer et à livrer plusieurs milliers de repas pendant cette crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons tous.



MERCI !

Par R. DUFFILLOT, sur le site internet : «*Bonjour, depuis des jours je voulais envoyer un grand Merci et un BRAVO, à vous tous du SIVU...*»

Par Mariette LABORDE, Conseillère municipale Bordeaux : «*Merci pour votre réactivité et votre adaptabilité en si peu de temps, je dirais même en si peu d'heures pour continuer votre vocation de service public. Je remercie également tous ceux qui sont aux fourneaux, dans les cuisines, partout dans notre SIVU et ceux aussi aux volants des véhicules .»*

Par A. LAMAISON, Conseiller Municipal Mérignac : «*En cette période particulière et inédite, je tiens à saluer l'ensemble des personnels - administratifs, préparateurs en cuisine et conditionnements, chauffeurs-livreurs, excusez-moi si j'oublie certaines fonctions - pour le haut de niveau de responsabilisation qu'ils ont manifesté, leur disponibilité et leur conscience professionnelle, le sens du devoir à accomplir dans le souci d'assurer au mieux une continuité de service public. Merci à toutes et à tous»*

Par D JAMET, Conseillère Municipale Bordeaux : «*Merci à toute l'équipe pour sa capacité d'adaptation, son efficacité, sa réactivité et son sens du service public et de la solidarité.»*

Actualités RH pendant la période de pandémie

- Impression continue et à la demande d'attestation sur l'honneur de déplacement dérogatoire pour motif personnel et de déplacements dérogatoires pour motif professionnel + attestation employeur pour les agents.
- Acceptation temporaire des arrêts de travail scannés ou photocopiés.
- Pas de perte d'heures si départ anticipés (rajout de crédit à hauteur de 7 heures) . Paiement des heures supplémentaires si travail au-delà de 7 heures.
- Epargne des congés posés en avril sur un CET (aucune perte) .



- Les récupérations non prises sont reportées (aucune perte) ».
- Suivi des registres de sécurité avec copie aux partenaires sociaux.

Pour toutes questions n'hésitez pas à effectuer une demande sur : rh@sivubm.com